

ACADEMIE DE LILLE  
144 rue de Bavay BP 709  
59033 LILLE cedex

DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

## LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L914-1 ;
- Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des adjoints d'enseignement ;
- Vu le 8° de l'article 3 du décret n° 2008-1429 du 19 décembre 2008 abrogeant le décret n° 64-217 du 10 mars 1964 à l'exception de l'article 19 ;
- Vu l'avis de la Commission Consultative Mixte Académique en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : sont promus à l'avancement d'échelon du 01/09/2021 au 31/08/2022 de l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement les enseignants dont les noms figurent dans le document annexé.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général de l'Académie de LILLE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 09/06/2022

POUR LA RECTRICE ET PAR DELEGATION  
LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ACADEMIE  
PAR DELEGATION LE CHEF DU D.E.P.

SYLVIE DUFRECHOU



BUREAU DE GESTION : EPFC

A R R E T E C O L L E C T I F

PERIODE DE TRAITEMENT

DATE D'ARRETE :  
DATE EDITION : 09/06/2022

4671 ECR ADJOINT D'ENSEIGNEMENT

DU 01/09/2021  
AU 31/08/2022

NOM	USAGE	DISCIPLINE	AFFECTATION	ECH ! ACT.!	ECH PRO.	CADENCE	DATE D'EFFET	REPORT
LOTTIAUX	PATRONYMIQUE PRENOM	1000E HIST GEO	0593198F CLG PR COMMUNAUTAIRE 36 RUE LOUIS CONSTANT 59491 VILLENEUVE D ASCQ	08	09	BONIF. ANC.	25/11/2021	
STEPHANE								
							Total groupe :	1
							Total :	1